

Donner un extrait, suivi de la liste des avantages qui sont offerts aux peuples des deux Royaumes. Sa Maj. qui ajoute à ses titres ceux de *Reine de Naples & de Sicile*, expose d'abord les raisons qui justifient sa prise d'armes contre le Roi des deux Siciles. Voici à peu près les termes dont on se sert à cet égard.

“ **M**ARIE THERESE, &c. &c. &c. Il
“ est connu de quelle manière le Roi Ca-
“ tholique & le Roi des deux Siciles, sans égard
“ pour leur accession au Traité définitif conclu
“ à *Vienne*, l’an 1738. entre le feu Empereur
“ Charles VI. nôtre Pere, & le Roi Très Chrê-
“ rien, ont refusé de nous reconnoître en qua-
“ lité de légitime Héritière des Etats qui Nous
“ appartiennent par le droit de la nature & par
“ celui de succession. Ils ont tenté sous des
“ prétextes recherchés & contre la disposition
“ des Traités les plus solennels, d’envahir la
“ *Lombardie*, pour en former un patrimoine à
“ l’Infant Don Philippe. Le mauvais succès de
“ cette entreprise, & la crainte d’un bombar-
“ dement dont la Ville de *Naples* fut menacée
“ il y a deux ans, obligea le Roi des deux
“ Siciles de rapeller ses troupes dans l’inté-
“ rieur de son Royaume, & de promettre l’ob-
“ servation d’une exacte neutralité; engagement
“ qui ne le mettoit à couvert qu’autant qu’il
“ seroit attentif à ne point s’en écarter; puis-
“ qu’il n’y avoit nul engagement réciproque
“ de nôtre part, ou de celle du Roi de la Gran-
“ de-Bretagne. Le Roi des deux Siciles a en-
“ freint cette neutralité par les secours qu’il
“ a fait parvenir à l’Armée Espagnole, au
“ moyen de faintes désertions, ou par de petits